

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN**Procès-verbal in-extenso de la réunion de Conseil du 17 décembre 2020**

M. ROBERT : Nous avons à la fois donc malheureusement l'habitude d'avoir une séance qui se tient à la fois en présentiel et distanciel, donc ce soir encore une fois nous avons des collègues qui sont en ligne sur la retransmission et donc on vous invite, si vous souhaitez intervenir sur des délibérations à le manifester en appuyant sur la petite main pour qu'on puisse vous avoir à l'écran ou en tout cas qu'à la régie ils puissent nous faire part de votre demande de prise de parole. Nous avons une information également à vous donner en préambule de cette séance, nous avons l'équipe de Direction Générale qui a été renouvelée, avec l'arrivée de Madame FRANÇOIS depuis cet été, et nous avons la présence ce soir de Stéphane BELEMBERT, qui est derrière moi, qui occupe les fonctions de Directeur général des services techniques, depuis le 1^{er} décembre, et qui est en charge de toute cette palette importante aussi dans nos services, des services techniques mais en même temps de l'habitat et d'autres directions qui sont rattachées directement. On lui souhaite à la fois la bienvenue et bon courage pour nous accompagner dans l'ensemble des projets que l'on a portés et que l'on va encore porter ce soir, notamment au travers de ces délibérations du Conseil. A titre d'information, nous avons voté un dispositif pour accompagner les commerces au dernier conseil du mois de novembre avec une enveloppe qui était estimée à 400 000 €. Cette enveloppe a déjà été dépassée et fera l'objet notamment d'amendement complémentaire pour faire face aux sollicitations des commerçants, tel que nous étions engagés. Les délais de réponse ont été très courts, notamment on peut souligner l'engagement de nos équipes mais également les équipes du Trésor Public pour le paiement des dotations aux entreprises concernées. Nous aurons deux motions qui vous ont été transmises à étudier à la fin de Conseil et donc on commence cet ordre du jour, avec l'examen dans un premier temps du compte-rendu de notre dernière séance et des décisions qui avaient été prises. Y'a-t-il des remarques sur l'une ou sur l'autre ou une demande de vote ? Non, ils sont donc adoptés. La première délibération, c'est Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : C'est une délibération habituelle, annuelle, sur les dérogations au repos dominical, dans les établissements de commerce de détail. Donc nous la faisons passer pour émettre un avis favorable ou défavorable, selon bien évidemment la décision de ce Conseil communautaire, mais cette année je pense que cette délibération est un peu inutile parce que vous savez très bien, qu'effectivement, il y a déjà des dérogations qui ont été accordées, compte-tenu de la crise sanitaire pour l'ouverture de ces commerces le dimanche.

M. ROBERT : Alors, pour être transparent, est-ce que les élus qui sont en ligne peuvent bien vérifier que leur micro est coupé parce que sinon ça devient pas forcément audible pour tous les autres et pour être sûr que le Conseil puisse se passer aussi dans de bonnes dispositions à ce niveau-là. Merci beaucoup. Jean-Marc avait demandé la parole.

M. TELLIER : Oui, même si je suis d'accord avec les conclusions de Laurent, je voulais quand même intervenir au nom du Groupe communiste puisque vous connaissez notre position. D'habitude quand ce genre de délibération passe, on s'y oppose parce qu'on pense que c'est une destruction progressive des droits sociaux des travailleurs et du repos du dimanche mais dans le contexte particulier, on pense que cette année, on va la voter justement pour donner ce coup d'oxygène à nos commerçants et je crois que c'est la logique des décisions qu'on a prises au dernier conseil de la CALL, avec l'aide de la Communauté d'agglo aux commerçants, donc on votera pour.

M. ROBERT : Merci beaucoup Jean-Marc, Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Monsieur le Président, chers collègues, notre assemblée doit délibérer sur le nombre de dérogations au repos dominical accordées par les communes, pour les commerces de détail dès lors que ce nombre est supérieur à cinq dimanches et ce depuis la loi du 6 août 2015. En premier lieu, je souhaiterais rappeler la règle dans notre pays, celle que pose l'article R3232-3 de notre Code du travail, qui prévoit que dans l'intérêt des salariés le repos hebdomadaire est donné le dimanche, c'est une règle immuable depuis 1906. Une règle qui est le résultat de décennies de lutte sociale et qui permet à chaque salarié, à chaque ouvrier, à chaque employé de notre pays, de pouvoir disposer d'un jour de repos chaque dimanche. Chaque règle pose un principe, chaque principe souffre d'exceptions mais lorsqu'il s'agit de toucher au repos dominical, il faut le faire avec la main qui tremble dès lors que cela touche aux droits sociaux des salariés. C'est la raison pour laquelle je me suis permis ce rappel. Je suis évidemment attaché à la règle du repos le dimanche car je suis attaché aux droits des salariés, qui bien souvent reculent face aux coups de boutoir de l'Union Européenne et de l'austérité. Mais je sais aussi faire preuve de pragmatisme, c'est évidemment le dimanche que l'on va faire ses courses chez son commerçant, et ne saurait être accepté que l'on prive certains français de leur travail et de leur source de revenus. Vu le contexte sanitaire, on ne saurait d'ailleurs s'opposer à ces dérogations au repos dominical. En effet, nos commerçants ont été durement affectés par la crise sanitaire et par les règles folles d'un gouvernement aux abois. Notre économie et la création de richesse dans notre pays plongent de manière vertigineuse. La précarité, la pauvreté, le lot de licenciements ne cessent de s'envoler. Dès lors, il faut donner du souffle à nos commerçants, il faut aussi penser à ces centaines de salariés qui bénéficieront d'un coup de pouce pour leur pouvoir d'achat car ils travailleront le dimanche. Dès lors, parce qu'il faut faire preuve de pragmatisme, parce qu'il faut permettre à notre économie de se relever, parce qu'il faut empêcher la ruine de nos commerçants et parce qu'il faut donner aux salariés les moyens d'échapper à cet océan de précarité, mon collègue Louis MOMPEU et moi-même voteront favorablement cette délibération. Je vous remercie.

M. ROBERT : Alors, on va la mettre au vote. Monsieur ALEXANDRE, allez.

M. ALEXANDRE : Oui, ça fait plaisir à entendre.

M. CLAVET : C'est Noël.

M. ALEXANDRE : Et on félicite l'appel à l'unanimité qui vient de se réaliser. Je rappelle simplement que lors de la réunion toutes commissions, ce genre de remarque n'a pas été entendue, mais des remarques ont été faites notamment par le Groupe communiste, que nous avons retenues. C'est-à-dire que cette délibération qui facilite la reprise économique et donc est dans l'intérêt des travailleurs, ne peut être dissociée du Code du travail. C'est-à-dire des heures supplémentaires qui sont des heures du dimanche et par conséquent, ce qui a été dit dans le rapport qui a été fait, lors de la réunion de toutes les commissions avant la séance plénière, doit être rappelé, à l'occasion du compte-rendu qui sera fait de cette séance plénière ici (*).

() Extrait de la commission unique du 07/12/20 :*

MME MELIN : C'est une délibération habituelle que l'on passe tous les ans et qui permet effectivement de délivrer l'avis conforme de la Communauté d'Agglomération sur les autorisations exceptionnelles d'ouvertures des commerces le dimanche. Elle ne pose pas de difficulté, il y a en annexe la liste des demandes précises par chaque commune au-delà des 5 demandes.

M. ALEXANDRE : Très bien merci, je pense que cela s'impose étant donné la difficulté du moment en plus si cela est habituel. Oui M. CHAMPIRE.

M. CHAMPIRE : C'est en effet une délibération habituelle, pour le Groupe Communiste habituellement on était contre le travail le dimanche et en particulier pour les magasins qui jouent double jeu, qui sont ouverts 52 dimanches par an et qui veulent ouvrir les dimanches supplémentaires l'après-midi, simplement on a conscience des difficultés économiques du secteur commercial cette année à cause de la pandémie et évidemment nous ne voterons pas contre cette année.

M. ALEXANDRE : Merci Christian, il en est pris note....

M. CHAMPIRE : On tient à rappeler quand même que le Code du Travail doit continuer à s'appliquer normalement et que les heures du dimanche ne sont pas des heures banalisées....

M. ALEXANDRE : Sont payées en tant qu'heures supplémentaires.

M. CHAMPIRE : Et même si on est en situation exceptionnelle, le Code du Travail doit continuer à s'appliquer et que c'est sur la base du volontariat.

M. ALEXANDRE : Bien sûr c'est le droit qui s'applique bien que ce soit un dimanche.

M. ROBERT : Merci Monsieur ALEXANDRE. On complètera également la délibération de la demande de la ville de Vendin-le-Vieil qui a pu nous faire parvenir aujourd'hui ou hier ses dates pour les dimanches concernés. On met donc au vote la délibération n°1. Vote pour ? Merci. Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Elle est adoptée. Philippe DUQUESNOY sur la délibération n°2.

M. DUQUESNOY : Oui merci Président. Il s'agit d'un acompte de subvention pour l'Office de Tourisme et du Patrimoine. En effet, le partenariat entre la CALL et l'OTP ne s'est pas arrêté malgré cette crise. Aussi afin d'assurer la poursuite de la dynamique et de permettre à l'EPIC de mener l'exécution de ses missions, tout en assurant bien entendu la continuité de service, il est proposé de valider et cela avant le budget primitif 2021 de la CALL, la convention financière fixant l'acompte de subvention à titre de l'année 2021 à l'OTP pour un montant de 500 000 € mais pour cela il faut approuver non seulement cette convention financière, vous permettre de la signer mais surtout d'autoriser de la verser.

M. ROBERT : Les trois vont de pair. Y'a-t-il des remarques ? Non, c'est adopté ? Pas de remarque en ligne ? C'est adopté, merci beaucoup. La délibération n°3, Alain ROGER.

M. ROGER : Oui Monsieur le Président. Dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain, je vous rappelle que sur la CALL, 3 cités sont concernées, le quartier République et cité du 4 à Avion, Vent de bise et Lebas à Liévin et la cité du 12/14 à Lens. Tout ça pour un montant avoisinant les 180 millions d'euros. L'objet de la délibération est d'approuver le cadre d'intervention de la CALL pour la période de 2020 à 2023 autour de 3 axes et l'accompagnement financier de la CALL, en faveur des quartiers NPRU pour cette période de 2020 à 2030. Le premier axe qui est la mise en place d'une prime d'accession à la propriété afin de diversifier l'habitat au sein de ces zones constituées essentiellement de logements sociaux, l'affectation est de 1 300 000 €. La prime proposée par la CALL est de 8 000 € pour la cité du 12/14 qui est l'achat de logement minier, donc là il y a 61 logements qui vont être requalifiés. Et pour Avion et Liévin, cela concerne du neuf et c'est 5 000 € par logement, 10 logements neufs Coopertois à Avion et 6 logements neufs Coopertois à Liévin. Le deuxième axe, là l'enveloppe dédiée est de 1 200 000 €, elle concerne l'encouragement des bailleurs sociaux à décliner dans les projets des objectifs d'excellence en matière de niveau BBC pour les rénovations et réhabilitation de matériaux biosourcés pour l'isolation des combles, de matériaux issus du réemploi pour les constructions neuves. La prime est de 3 000 € par logement. Seraient concernés 106 logements en construction et 172 logements en réhabilitation. Et le troisième axe, où là une enveloppe dédiée de 2 450 000 € concerne la rénovation urbaine avec des enveloppes de 816 000 €. Pour Lens, c'est l'aménagement du parvis de l'église et l'école Jean MACE plus les axes structurants. A Avion, c'est l'aménagement d'une prairie urbaine au cœur du quartier. Et à Liévin, c'est l'aménagement d'un parvis paysagé au cœur du Vent de Bise. Donc l'objet de la délibération est d'approuver ce cadre d'intervention et d'accompagner financièrement les différentes opérations.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Y'a-t-il des remarques, des questions ? En ligne non plus ? C'est adopté, merci beaucoup. La délibération n°4, Jean LETOQUART.

M. LETOQUART : Oui il s'agit de prolonger la convention d'une mise à disposition de terrain dans le cadre du chantier des réserves du Louvre, c'est donc toute la bande sud qui est concernée. On se propose, puisqu'ils en ont encore besoin, de prolonger cette convention de mise à disposition des terrains pour faire la base de vie des entreprises jusqu'au maximum le 30 avril 2021.

M. ROBERT : Là aussi par rapport au chantier. Pas de remarque, pas de demande de vote ? Non, c'est adopté. François LEMAIRE pour la délibération n°5.

M. LEMAIRE : Oui merci Monsieur le Président. Si vous me l'autorisez Président, je souhaiterais lier les délibérations 5, 6 et 7 puisqu'elles ont trait au même sujet. En l'occurrence, l'appel à projets que nous avons lancé en 2019 pour promouvoir l'habitat innovant sur notre territoire. Innovant, et bien je dirais à titre social, au regard du lien social que nous souhaitons promouvoir au travers de ces opérations. Innovant au regard des conditions d'hébergement et d'accueil des publics qui sont ciblés, en l'occurrence les seniors et les jeunes. Innovant également en matière de montage d'opération pour promouvoir l'accession à la propriété notamment des publics les plus modestes. En 2019, nous avons retenu une opération sur Méricourt. Cette année nous avons reçu pour l'appel à projets 2020 trois dossiers, qui ont été jugés recevables. Nous avons eu l'occasion de recevoir les trois porteurs de projet le 4 décembre dernier, en compagnie de mes collègues Agnès LEVANT et Alain BAVAY. Nous avons pu auditionner ces porteurs de projet et retenir finalement ces trois projets. Le premier concerne la commune de Fouquières, il est porté par Pas-de-Calais Habitat, il s'agit de la requalification d'un quartier, Madame le Maire de Fouquières me permettra de dire une véritable verrue dans sa commune puisque son prédécesseur défendait déjà la requalification de ce quartier. C'est en quelque

sorte une opération de renouvellement urbain qui est portée par Pas-de-Calais Habitat, qui va se traduire par la production de logements en accession mais également la démolition de deux immeubles et la requalification d'un immeuble en béguinage collectif. C'est donc tout l'intérêt de ce projet qui est porté par Pas-de-Calais Habitat, qui vous le savez a développé depuis ces dernières années un véritable savoir-faire dans le domaine de l'accompagnement des seniors et surtout de cette approche intergénérationnelle qu'ils veulent développer avec le quartier. Au regard de l'ambition de ce projet, nous vous proposons d'accorder une subvention de 40 000 €. La deuxième opération concerne la commune de Harnes, c'est une opération qui est portée par Maisons et Cités, cette fois il s'agit de la création d'une résidence de 15 logements seniors, bien sûr résidentialisés au cœur de la cité d'Orient, qui elle aussi fait l'objet, Philippe pourra en témoigner, d'une opération de requalification et de renouvellement. Il s'agit en l'occurrence de promouvoir le développement d'un jardin participatif tant pour les locataires, pour les seniors qui vont habiter dans cette résidence mais également pour les habitants du quartier puisqu'il y aura des temps d'échanges organisés. Nous vous proposons l'octroi d'une subvention de 20 000 €. La dernière opération concerne la ville de Liévin, elle est portée par le promoteur Les maisons de Marianne by, permettez-moi de traduire « par », Clésence. En vous précisant que Clésence est une entreprise sociale de l'habitat filiale d'Action Logement. En l'occurrence, il s'agit de promouvoir 80 logements qui vont mixer les populations, puisque 40 % des logements seront réservés à des seniors, les autres logements seront destinés à des familles ou plus particulièrement à des jeunes. Tout l'intérêt là encore, c'est d'avoir une approche de mixité intergénérationnelle, ce sont des opérations qui ont pu être testées et développées dans d'autres départements de notre pays, mais c'est également ce qui nous a intéressés. Nous vous proposons d'accorder une subvention de 20 000 € à cette opération. Alors le montant peut-être vous paraître dérisoire au regard, bien sûr, des volumes de dépenses engagées par les différents opérateurs mais pour en avoir discuté avec eux, ils nous ont confirmé tout l'intérêt que nous venions les accompagner avec ces subventions puisque tout cela impacte l'économie de l'opération et puis surtout évite d'appliquer des charges démesurées aux futurs locataires de ces opérations. Pour terminer Président, je précise que nous essaierons de relancer, bien sûr sous réserve du vote du prochain budget, cet appel à projets pour 2021. Merci.

M. ROBERT : Merci beaucoup, c'est vrai que lier les trois délibérations permet d'avoir cette cohérence et de montrer aussi l'engagement de notre agglo sur cette thématique. Y'a-t-il sur l'une ou l'autre des délibérations des questions ? Soit sur les projets soit sur la globalité ? Non ? Pas plus ici que par internet. Pas de demande de vote ? Donc les trois délibérations, 5, 6 et 7 sont adoptées. La délibération n°8, c'est toujours François LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Merci Président. Cette fois il s'agit de notre PLH. Le PLH en cours a été rendu exécutoire le 12 avril 2015, il court jusqu'en avril 2021 puisqu'il a une durée d'existence de vie de 6 ans. Or, vous le savez, nous avons engagé depuis ces derniers mois l'élaboration de notre troisième PLH avec l'appui d'un bureau d'études. Nous avons d'ailleurs récemment organisé des ateliers participatifs, alors essentiellement en visio, sur les différents enjeux de ce PLH 3. Les enjeux en matière de rénovation du parc privé, les enjeux en matière d'accession à la propriété, les enjeux aussi vis-à-vis de publics spécifiques, les seniors, les jeunes, nous venons d'en parler mais aussi vis-à-vis des populations modestes. Cette démarche forcément prend du temps, c'est une démarche assez lourde et c'est pour cette raison que nous demandons, il vous est proposé d'autoriser le Président à demander la prorogation de notre PLH en cours, prolongation qui peut être accordée jusqu'à deux années. Donc ce qui nous conduirait jusqu'à avril 2023 et pour autant, mes chers collègues, nous sommes aussi tenus par la délégation que nous avons de l'Etat concernant la gestion des aides à la pierre, et ce qui fait que cette échéance finalement sera à la fin d'année 2021. Nous aurons obligation quasiment d'avoir bouclé notre PLH pour cette échéance. La délibération qui vous est proposée vous demande d'autoriser le Président à proroger de deux années la validité de notre PLH en cours et bien sûr à signer l'ensemble des pièces afférentes.

M. ROBERT : Merci François. C'est un engagement dans les documents contractuels que l'on a depuis quelques années au niveau de l'agglo aussi. Pas de question ? Pas de remarque ? Pas en ligne ? Pardon Monsieur CLAVET, une demande de vote ? Alors demande de vote, vote pour la délibération n°8 ? C'est bon, merci. Abstention ? Une, Monsieur MOMPEU s'abstient également en ligne. Pas de vote contre ? Non. Merci, la délibération est adoptée. Yves TERLAT pour la 9.

M. TERLAT : Il s'agit d'approuver la convention d'OPAH-RU donc opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain, d'approuver le principe du lancement d'une mission de suivi animation et celui de l'attribution des primes de la Communauté d'agglomération sur ces propres fonds. Donc sur cette OPAH-RU, la CALL a réalisé une étude pré-opérationnelle en 2019. Cette étude s'est inscrite dans une stratégie globale de revalorisation des centres villes pour Lens et Liévin via le programme « Action cœur de ville » qui est devenu opération de revitalisation du territoire. Et puis, la commune de Harnes y a été attachée suite à un diagnostic qui a été conduit par l'Agence de l'Urbanisme et qui a mis en évidence d'importants besoins liés au parc privé. L'OPAH-RU des cœurs de ville de Lens, Liévin et Harnes est donc lancée en complément du Programme d'Intérêt Général qui existe déjà, qui était engagé en 2020, et il est fait en articulation avec la politique avec le permis de louer pour les villes de Lens depuis janvier et pour la ville de Liévin depuis juillet. Cette OPAH-RU aura une durée de 5 années sous maîtrise d'ouvrage communautaire en lien, bien évidemment, avec les trois communes concernées. Elle vise à répondre à des enjeux d'amélioration, par exemple de l'efficacité énergétique, la lutte contre l'habitat indigne dégradé, l'accompagnement de personnes en perte d'autonomie, la reconquête de logements vacants, l'accompagnement d'investisseurs pour la mise en place de locatif de qualité, l'amélioration de l'offre de logement bien sûr, le traitement et le ravalement des façades sur des linéaires prioritaires, à noter que les communes participeront aussi sur leurs fonds sur cette ligne-là, le repérage et l'accompagnement de copropriétés fragiles et dégradées, la redynamisation de l'activité en centre-ville. Le programme défini **s'inscrit** en réponse à ces enjeux, devra permettre d'enclencher une dynamique de réhabilitation du parc de logements anciens qui vise à rénover 236 logements de propriétaires occupants ou de propriétaires bailleurs, 177 logements en copropriété dans le cadre de l'aide aux syndicats de propriétaires et 200 façades d'immeubles situées sur le linéaire prioritaire. Pour les 5 années de cette opération, les aides majorées de l'ANAH et de la CALL seront mobilisées, à la fois en travaux et en ingénierie. Pour l'ANAH, ce sera de l'ordre 5,8 millions d'euros et pour la CALL ça sera de l'ordre de 1,5 million d'euro. Et bien évidemment, auquel s'ajouteront les coûts de la mission suivie animation estimés à 224 000 € par an, soit 1,1 million d'euros pour les 5 ans financés à 50 % par l'ANAH avec une demande complémentaire qui sera faite auprès de la Caisse des Dépôts.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Y'a-t-il des remarques, des questions ? Non, pas en ligne non plus ? C'est adopté, merci beaucoup. La délibération n°10, Alain LHERBIER.

M. LHERBIER : Merci Président. Il s'agit de la mise en place de la Commission consultative d'élaboration et de suivi, à savoir que cette commission est principalement pour gérer le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés dans le but de l'orienter et dresser un bilan annuel. Le fonctionnement de cette commission sera validé en instance à travers d'un règlement intérieur. Elle sera composée de 3 collègues dont un collègue d'élus qui est le comité de pilotage de la gestion des déchets, donc vous avez dans cette commission, Messieurs Bernard BAUDE, Sébastien MESSENT, Mesdames Donata HOCHART et Dorise TRANAIN, et moi-même en tant que Président de cette CCES. Vous avez aussi le collège des présidents d'associations locales et de leurs représentants, donc vous avez l'association Les anges jardins, le Centre social Maison des 3 cités de Mazingarbe, Récup'tri, la Chaîne des terrils et Vestali. Concernant les représentants institutionnels et régionaux, la Maison Régionale de l'Environnement et de la Solidarité, l'ADEME des Hauts-de-France, la CCI Artois Hauts-de-France, la Chambre des métiers de l'artisanat et le Département du Pas-de-Calais. Voilà, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup Alain. C'est adopté. On continue la 11.

M. LHERBIER : Oui, il s'agit de la mise à jour du règlement des collectes des déchets ménagers et assimilés sur l'agglo. Vous avez dans la délibération, le tableau concernant la dotation des bacs jaunes ainsi que des sacs plastiques. Il y a aussi quelques modifications mineures qui ont été apportées au règlement de collecte par la suppression du paragraphe de la collecte du verre en porte-à-porte, sur la collecte des bornes aériennes pour les journaux et magazines, concernant aussi la collecte des végétaux en sac kraft dans le centre-ville de Lens et l'actualisation du nombre de bornes aériennes et enterrées. Et en dernier, c'est une information sur le risque encouru en cas de dépôt sauvage. Voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? On adapte le règlement à la réalité, en même temps dans ce mandat, on aura aussi à se positionner sur la préparation de la nouvelle DSP, c'est déjà le travail qui est engagé par Alain et Bernard BAUDE. Pas de demande de vote ? C'est adopté. La délibération n°12, c'est Alain DUBREUCQ.

M. DUBREUCQ : Merci Monsieur le Président. Donc il s'agit d'une délibération modificative concernant un sujet qu'on a déjà vu ensemble, l'aménagement cyclable temporaire. Donc, souvenez-vous, il y avait eu des délibérations du 24 septembre et du 17 novembre pour la convention de financement CALL/ville pour la mise en œuvre des aménagements cyclables temporaires et qui venait préciser les modalités de reversement de la subvention de l'ADEME aux communes s'inscrivant dans ce dispositif, 5 communes, et l'apport de la CALL en complément. Donc suite à l'attribution d'une aide supplémentaire que la CALL a sollicité et pour l'ensemble du projet par le biais de la dotation de soutien à l'investissement local, l'apport de la CALL n'est plus nécessaire et le taux de co-financement attribué aux villes a été en plus augmenté. Voilà, Monsieur le Président, en cette période de disette budgétaire, on ne peut pas s'en plaindre.

M. ROBERT : Tout à fait oui, merci beaucoup. Pas de demande de vote ? Pas de remarque ? C'est adopté, merci. Pierre SENECHAL la 13.

M. SENECHAL : Oui merci Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit donc d'une délégation de service public relative à la distribution d'eau potable, avenant visant à permettre à la CALL d'avoir la qualité d'assujetti à la TVA. Il s'agit d'autoriser la signature d'un avenant au contrat d'affermage conclu avec Veolia CGE pour la distribution d'eau potable permettant à la collectivité d'avoir la qualité d'assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée.

M. ROBERT : Merci là aussi ça fera, dans la période de disette qu'évoquait Alain DUBREUCQ, complément.

M. SENECHAL : On ne va pas les refuser.

M. ROBERT : Non, pas de remarque ? C'est adopté ? Monsieur CLAVET une demande de vote ? Allez, vote pour ? Merci. Abstention ? Ça doit faire 2. Vote contre ? Il n'y en a pas ? Non ? Oui Monsieur MOMPEU c'est la deuxième abstention par rapport à Monsieur CLAVET, ça fait deux je pense, il n'y en a pas d'autre ? C'est comptabilisé ? Merci. Pierre SENECHAL, la 14.

M. SENECHAL : Oui Monsieur le Président, évidemment le gros morceau de la soirée si j'ai envie de dire, renouvellement de la concession de service public de l'assainissement, choix du délégataire et autorisation de signer le contrat. Vous avez donc tous été dépositaires de l'ensemble des documents, l'objet de la délibération vise à approuver l'attribution de la délégation de service public à Veolia compagnie générale des eaux, approuver les termes de la convention de délégation de service public établis avec Veolia compagnie générale des eaux, autoriser le Président ou l'élu délégué à signer ladite convention, admettre en recette le produit de la redevance assainissement et frais de contrôle, et confirmer la disponibilité du budget. Je pense qu'il va y avoir des demandes d'information.

M. ROBERT : On va poser la question. Des questions, des remarques ? Pas en ligne ? Non, Monsieur CLAVET une demande de vote ? Allez, vote pour ?

M. TELLIER : S'il vous plaît

M.ROBERT : Pardon excusez-moi.

M. TELLIER : Excusez-moi donc moi je voudrais venir sur la position de notre groupe sur cette délibération comme ça a été dit par Pierre, c'est quand même un moment important, vous savez notre position depuis des années, que ce soit sur l'assainissement ou sur l'eau potable. Notre groupe a toujours défendu et a toujours mis en avant l'idée de regarder, surtout d'avancer et de pouvoir avancer sur des mises en régie. Donc sur cette position, on a décidé de s'abstenir sur cette délibération.

M. ROBERT : Merci ça permet de compléter, en évoquant le sujet de l'eau même si là, on n'est pas sur la même thématique mais de la demande qui a été faite dans les lettres de mission, à la fois de Pierre SENECHAL et de Bruno TRONI, de mettre en place cette régie eau et donc de regarder les modalités pour que ça puisse être fait au cours de ce mandat.

M. SENECHAL : Nous nous sommes engagés à nous mettre au travail, n'est-ce pas Madame FRANCOIS ?

M. ROBERT : La délibération n°14 donc est mise au vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? Merci, c'est enregistré. Vote contre ? Il n'y en a pas. Merci beaucoup, la délibération est adoptée. La délibération n°15, Ludovic GAMBIEZ.

M. GAMBIEZ : Oui, merci Président. Donc la délibération a pour objet de renforcer le partenariat entre l'agglomération et Pas-de-Calais Actif par la mise en place d'un programme spécifique pour la fin d'année 2020 et pour 2021. Pour rappel, Pas-de-Calais Actif est un groupe d'intérêt public créé en 1995 à l'initiative du Conseil Départemental du Pas-de-Calais pour répondre à ces politiques en termes d'insertion. Donc ayant pour vocation l'accompagnement et le soutien des initiatives économiques créatrices d'emplois pour les publics en difficulté financière, Pas-de-Calais Actif dispose d'une large palette d'outils financiers tels que le fonds de garantie d'emprunts bancaires pour les créateurs d'entreprises demandeurs d'emplois ou en situation de précarité ou encore un dispositif d'apport en quasi fonds propres pour les structures de l'ESS. Un bilan effectué en octobre 2020 montre que Pas-de-Calais Actif a accompagné 400 entreprises dont 68 étaient issues de l'agglomération. Il existe déjà un partenariat entre l'agglomération et Pas-de-Calais Actif sur le dispositif « Cap quartier » mais il convient de le renforcer pour qu'il soit plus efficace donc par 4 axes qui sont, le développement de fonds de garantie FAG FEDER qui cible les entreprises de moins de 50 salariés en création, reprise ou développement situées dans les QPV, intégrées dans les zones d'investissement territorial intégré de renforcer les liens avec les incubateurs et accélérateurs implantés sur notre territoire tel que le Louvre-Lens Vallée, Vivalley et les accélérateurs REV3, de développer également la complémentarité avec l'appel à projets ESS CALL et le FIDESS, puis d'apporter une analyse économique et financière des structures sollicitant les dispositifs d'accompagnement de la CALL. Donc l'ensemble de ce dispositif est chiffré à 15 000 €, les actions de Pas-de-Calais Actif sur le territoire de la CALL, dont la population représente 17 % du département mais seulement 15 % de l'activité du groupement d'intérêt public.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Y'a-t-il des demandes de renseignement complémentaire même si la délibération présentée était déjà bien complète, non ? On valide cette subvention ? C'est accordé, c'est adopté à l'unanimité. La délibération n°16, Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Oui, merci Monsieur le Président, chers collègues, donc cette délibération consiste à une reprise de provision pour risques et charges, contentieux relatif à la TEOM sur l'EHPAD de Fouquières-Lez-Lens, Harnes et Méricourt. Donc une provision a été constituée à hauteur de 40 050 € correspondant au montant estimé de la charge lié au contentieux opposant la société Axevie à la CALL. Par jugement en date du 14 février 2020, le Tribunal administratif de Lille a rejeté les requêtes de la société Axevie au motif que l'instauration de la redevance spéciale est obligatoire en l'absence de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères et que la TEOM n'a pas pour objet de financer l'élimination des déchets non ménagers alors que même que la redevance spéciale n'aurait pas été instituée. En effet, le juge administratif a considéré que l'absence de redevance d'enlèvement des ordures ménagères en 2015 était sans incidence sur le bien-fondé de l'imposition de la société Axevie à la TEOM. Dans ces conditions, la provision qui avait été constituée n'a plus lieu d'être maintenue Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup Monsieur PEDOWSKI. Y'a-t-il des remarques ? Non, en ligne je ne vois pas. Pas de demande de vote ? C'est adopté. Christian PEDOWSKI peut poursuivre avec la délibération n°17 qui est le rapport d'activité dont on prend acte de la présentation mais je lui laisse présenter la délibération.

M. PEDOWSKI : Vous avez tout dit Monsieur le Président. Il s'agit donc de prendre acte du rapport d'activité du Syndicat mixte des transports Artois-Gohelle 2019.

M. ROBERT : Si jamais il y a des questions, comme pour les rapports d'activité qui avaient été présentés au conseil précédent, vous pouvez nous en faire part pour qu'on les relaie directement au Syndicat mixte des transports. On a hâte, quelque part, notre fonctionnement habituel avec les représentants du syndicat mixte, en tout cas la direction du syndicat mixte, puisse se faire de façon classique, comme avec les autres structures, tout à l'heure, Philippe DUQUESNOY évoquait l'Office de Tourisme, et nos structures sur lesquelles nous avons des engagements lourds, ont l'habitude de venir présenter leur rapport d'activité et c'est toujours un moment d'échanges qui est réel dans cette assemblée. Pierre CHERET avait une question.

M. CHERET : En fait, ce n'est pas une question, c'est tout simplement une remarque. Je pense que, comme l'a indiqué dans son éditorial le Président du syndicat mixte, Laurent DUPORGE, 2018 ça a été l'année des travaux, 2019 ça a été l'année des mises en route et des inaugurations. Maintenant il va falloir qu'on ait en tête cette idée de la réussite pleine et entière de ce qu'on a dépensé, et ce n'est pas rien, les 450 millions sont là pour nous rappeler qu'on n'engage pas une telle somme en pensant que l'on va gérer les affaires courantes, on a l'ambition d'une réussite pour que les gens, enfin, puissent s'engager dans une alternative réelle et possible au niveau des transports collectifs. Je voudrais simplement ajouter, on constate tous qu'il y a des sur-usages, qu'il y a des saturations, on a en tête, je dirais, toutes ces questions qui nous posent problème en termes de transport et de sur-usage de l'automobile mais aussi on a en tête toutes ces problématiques de pollution etc... Je ferais une petite remarque, c'est que notre Président, récemment, se faisait l'écho d'avoir réussi à ce que l'on puisse passer de 40 à 50 % d'engagement pour la baisse des gaz à effet de serre. Ça veut dire qu'en termes de transport, il va falloir qu'on ait les moyens de pouvoir y arriver et d'y aboutir. Donc à mon avis, se pose la question des financements et d'appuis du développement des transports collectifs. Et puis, quand on parle de réussite, on a une DSP à bientôt 2-3 ans, à mon avis on a intérêt rapidement à travailler sur les enjeux et le contenu de cette DSP. Laurent DUPORGE disait ce matin qu'on a 6 mois pour qu'on enclenche le travail, ces 6 mois doivent être mis à profit pour y regarder. Et nous, bien sûr, vous savez très bien qu'on est attentifs à l'idée que si on pouvait aboutir à l'accès, je dirais sans payer du bus, c'est-à-dire la gratuité, et bien, pourquoi pas, et il faut y regarder et nous ne sommes pas naïfs, si on veut aboutir à cela il faudra un équilibre économique pour le réaliser. Donc, y compris ce matin, nous avons un très bon échange au niveau du syndicat mixte et à mon avis il va falloir que l'on aboutisse sur ces enjeux qui sont essentiels pour la qualité de vie de nos populations.

M. ROBERT : Si on veut retenir, par rapport aussi à l'acte qui est présenté sur le rapport d'activité, quelque part la rupture, parce qu'on peut convenir ensemble du bon démarrage du BHNS. C'est vrai que l'ambition était réelle, elle a bien été portée, elle a bien été comprise aussi. On a vu les premiers chiffres qui étaient très encourageants, malheureusement, comme beaucoup de choses, comme beaucoup d'entreprises, comme beaucoup d'activités, le Covid passant par là est venu stopper. Maintenant il ne faut pas rogner nos ambitions mais il faut pouvoir regarder comment on peut les porter de cette façon-là. Pierre.

M. CHERET : Oui je voudrais réagir mais parce qu'il y a une décision modificative tout à l'heure qui est à l'ordre du jour pour la participation...

M. ROBERT : On y reviendra tout à l'heure.

M. CHERET : Donc on reviendra là-dessus mais à l'évidence, Président, vous avez raison. Là on est devant une réalité incontournable, on ne va pas s'amuser à tourner autour du pot. Il y a des choses à décider pour éviter que ce soit une mise en difficulté totale.

M. ROBERT : Non mais on peut se satisfaire déjà du bon démarrage du BHNS. C'est aussi l'esprit de ce rapport d'activité sur l'année 2019, voir de où on était partis et surtout le chemin qui a été parcouru. On prend acte, si jamais il y a d'autres questions, n'hésitez pas, ce n'est pas forcément ici vu qu'on n'a pas les équipes techniques du SMT, mais on les enregistre et on vous fera parvenir les réponses qui nous seront communiquées. La délibération n°18, toujours Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Oui merci Président donc cette délibération consiste en un remboursement d'achat effectué par un de nos agents, et en particulier de gel hydroalcoolique en date du 27 mars 2020, et ce dans une situation d'urgence. L'officine n'acceptant pas les mandats administratifs, il y a donc lieu de procéder au remboursement dudit achat pour un montant de 689,50 €, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Et là encore on voit l'engagement de nos équipes pour régler, quelque part, des situations difficiles dans une crise où les mandats administratifs et les engagements administratifs restaient bien concrets. Et donc là c'est le juste retour par rapport à cet engagement et on peut remercier les équipes qui se sont mobilisés dans cette nature-là tout au long de cette crise. Pas de remarque, pas de demande de vote ? C'est adopté, merci beaucoup. La 19, toujours Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Indemnisation d'intervenants extérieurs pour les besoins de la CALL, les services de la CALL recourent ponctuellement au service d'intervenants extérieurs que ce soit en qualité d'examineur dans le cadre de jurys de recrutement ou bien pour des prestations vétérinaires ou encore pour des expertises de toutes natures. Il convient donc pour des raisons pratiques de définir le cadre des recours à ces différents intervenants afin d'éviter le recours systématique à la prise de délibération pour chacune des missions susceptibles d'être mises en place. Il est ainsi proposé de définir un cadre général par le biais duquel seront fixées les modalités d'indemnisation de ces mêmes intervenants.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Les modalités pratiques de notre organisation au niveau communautaire, pas de remarque ? Pas de demande de vote ? Demande de vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? Ça fait deux, merci. Pas de vote contre ? Merci beaucoup, c'est adopté la délibération n°19. Christian PEDOWSKI peut poursuivre avec la 20.

M. PEDOWSKI : Merci Président, donc l'accroissement des compétences de notre Communauté nécessite le renforcement des équipes en place. C'est pourquoi, il est proposé de créer le poste de gestionnaire des affaires juridiques et assurances pour la direction juridique au sein du service accompagnement juridique et conseil, sans fonction d'encadrement. L'agent qui sera recruté au poste assurera les missions décrites ci-après, à savoir, la gestion administrative du service, la gestion et le suivi du contentieux hors marché public, le suivi administratif et financier des marchés d'avocats ou encore d'huissiers. L'agent sera recruté comme fonctionnaire ou contractuel et rémunéré sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

M. ROBERT : Merci beaucoup, ça fait aussi partie des nouvelles modalités où on déclare les postes au Conseil avant de pouvoir procéder au recrutement. Pas de remarque ? Monsieur CLAVET, demande de vote ? Vote pour ? Merci. Abstention ? Donc toujours deux, merci beaucoup. Pas de votre contre ? Non, c'est adopté. La 21, Christian toujours.

M. PEDOWSKI : Voilà recrutement d'un ou une chargé(e) de mission système territorial d'alimentation durable pour un contrat de 3 ans, Monsieur le Président, dans le cadre de la politique de développement de l'agriculture péri-urbaine, incluant les projets urbains, et d'un réseau alimentaire de proximité à l'échelle du territoire et de la déclinaison du système alimentaire territorial durable. Suite au départ par mutation externe du chargé de mission urbanisme développement rural et agriculture péri-urbaine, il nous est donc proposé d'inclure le programme SATD dans la nouvelle fiche de poste qui permettra donc de recruter un chargé de mission système territorial d'alimentation durable. Il nous convient donc de recruter un poste de chargé de mission système territorial d'alimentation durable, l'agent sera recruté comme fonctionnaire ou contractuel, et rémunéré sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux et ce pour une durée de 3 ans.

M. ROBERT : Merci, pas de remarque ? Demande de vote ? Vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Pas de vote contre ? Allez, la délibération n°22, toujours Monsieur PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Oui Président, création d'un poste de chargé ou d'une chargée d'accueil pour la Maison de l'Habitat Durable. L'ouverture de la Maison de l'Habitat Durable a pour fonction de répondre aux attentes du public et des élus en matière d'habitat en regroupant tous les services dédiés au sein d'une même structure, ceci afin de rendre un service optimal auprès de la population, des élus et communes. Afin de faciliter les démarches des usagers dans le but d'assurer à la fois un accueil et un suivi des demandes, un agent non titulaire assurera les fonctions d'accueil du public. L'objet final de cette délibération vise à recruter donc un ou une agent d'accueil pour la Maison de l'Habitat Durable dont le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup, on passe au vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Vote contre ? Il n'y en a pas. C'est adopté. Jean-Marie ALEXANDRE, pour les délibérations 23 à 27 peut-être pour les garanties d'emprunt pour cumuler.

M. ALEXANDRE : Oui donc ce sont des délibérations que vous connaissez, qui permettent aux bailleurs sociaux de pouvoir bénéficier des prêts bonifiés, donc la garantie d'emprunt est nécessaire. La collectivité est donc concernée pour ces différentes délibérations qui vont du numéro 23 jusqu'au numéro 27. Donc c'est à la fois de l'accession sociale à la propriété par la vente en état futur d'achèvement, c'est classique.

M. ROBERT : C'est classique maintenant dans notre Conseil, comme l'a expliqué Jean-Marie ALEXANDRE, lors de la dernière séance. C'est bon, pas de remarque ? Si, une demande de vote ? Allez, vote pour ? Merci ? Abstention ? Toujours deux. Pas de vote contre ? C'est adopté, les délibérations 23 à 27. La délibération 28, toujours Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Alors il s'agit de préciser, dans cette délibération, le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle aux communes à partir, disons, des critères qui ont été retenus précédemment. Donc il y a le tableau qui est joint, nous vous rappelons que ce montant de l'attribution de compensation est au positif pour la plupart des communes, occasionne une dépense pour l'agglomération de 34 604 160 € et il y a de l'autre côté une attribution de compensation sur 9 communes à destination de la CALL pour 295 190 €.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? Pas de demande de vote ? C'est adopté, la délibération n°29, toujours Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Alors, il s'agit de la même chose, c'est-à-dire, la dotation de solidarité communautaire 2020, qui sera payée par 12^{ème} et vous avez la dotation de solidarité communautaire avec le tableau qui est joint, et le total de la dépense engagée, c'est-à-dire 9 158 339 €.

M. ROBERT : On est aussi sur la dépense du SIZIAF pour bien préciser les choses également.

M. ALEXANDRE : Tout à fait.

M. ROBERT : Pas de remarque ? Pas de demande de vote ? C'est adopté. La délibération 30, Jean-Marie ALEXANDRE toujours.

M. ALEXANDRE : Alors la délibération 30 vise, conformément d'ailleurs à la circulaire ministérielle, à étaler les charges de dépenses exceptionnelles relatives à la crise sanitaire sur 5 années. Je rappelle que le montant est actuellement sur la section de fonctionnement et le montant concerné est de 1 270 384,16 €. Et d'ailleurs, il y aura tout à l'heure une motion qui rappellera quel est notre point de vue sur la question.

M. ROBERT : Tout à fait. Pas de remarque ? Pas de demande de vote ? En ligne non plus ? C'est adopté la délibération n°30. La 31, on change de rapport, c'est Philippe LA GRANGE.

M. LA GRANGE : Oui donc la délibération 31 consiste à procéder au versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe action économique, d'un montant maximum de 14 652 700 € sur l'exercice 2020.

M. ROBERT : Ça tombe bien. Pas de remarque ?

M. TELLIER : Oui, comme on le fait, puisque ça concerne le budget précédent, sur les délibérations qui concerneront le budget précédent, on s'abstient.

M. ROBERT : D'accord. Monsieur CLAVET, c'était une demande de vote ? Allez, la délibération 31, vote pour ? Merci. Abstention ? Le groupe communiste. Vote contre ? 2 contre, c'est bien ça ? Merci. La délibération 31 est adoptée. Philippe peut présenter peut-être de façon groupée les 32 à 36 ?

M. LA GRANGE : Voilà donc la 32 à 36, ce sont des approbations de décisions modificatives, donc qui concernent la décision modificative n°3 de l'exercice 2020 du budget principal qui diminue de 3,2 millions d'euros la masse budgétaire globale, qui s'élève à 210,4 millions d'euros pour la 32. La 33, c'est la décision modificative n°3 de l'exercice budgétaire 2020 au budget annexe action économique qui diminue de 3,8 millions la masse budgétaire globale qui s'élève à 85,6 millions d'euros et se répartit de la manière suivante, en fonctionnement 30,1 millions et en investissement 55,5 millions. Concernant la 34, c'est toujours la décision modificative n°3, donc la décision modificative n°3 de l'exercice budgétaire 2020 du budget annexe eau potable n'a pas d'incidence sur la masse budgétaire globale qui se maintient à 32,1 millions d'euros et se répartit de la manière suivante, section de fonctionnement 7,5 millions d'euros soit 23,3 % et section d'investissement 24,6 millions soit 76,7 %. Concernant la 35, c'est aussi une modification n°3, donc la décision modificative n°3 de l'exercice budgétaire 2020 du budget annexe assainissement n'a pas d'incidence sur la masse budgétaire globale qui se maintient à 33,9 millions d'euros et se répartit de la manière suivante, section de fonctionnement 12,4 millions d'euros soit 36,5 % et la section d'investissement 21,5 millions d'euros soit 63,5 %.

M. ROBERT : Merci beaucoup pour ces délibérations, si on accepte de faire un vote groupé, en fonction de ce qui avait été expliqué par Jean-Marc tout à l'heure pour le groupe communiste, est-ce qu'on considère que le vote pour une délibération vaut pour l'ensemble des délibérations de 32 à 36, ça vous va comme ça ?

M. TELLIER : Alors, forcément, il y a la 32 concernant l'aide aux commerçants, on veut rester logique avec ce qu'on a voté la dernière fois.

M. ROBERT : D'accord, donc on va les faire séparées. On va voter séparément la 32 et on fera 33 à 36 après. Délibération 32, vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Il y en a deux. Et donc maintenant pour les délibérations 33 à 36, si on fait un vote groupé, vote pour ? Merci. Abstention ? C'est bon, merci. Vote contre ? Toujours deux. Les délibérations sont adoptées. La délibération 37, Philippe LA GRANGE.

M. LA GRANGE : Oui, dans la mesure où les budgets primitifs de 2021 ne seront pas présentés au vote du Conseil Communautaire avant le 1^{er} janvier 2021, il est proposé à l'assemblée délibérante de recourir à la faculté d'ouvrir des crédits provisoires dans l'attente du vote du budget primitif afin de permettre la continuité de service public. Donc vous avez le détail dans la délibération.

M. ROBERT : Oui, modalité de fonctionnement traditionnelle aussi, dans la limite de ce qui avait été ouvert l'année dernière. Pas de remarque ? Il y a une demande de vote. Donc allez, vote pour ? Merci ? Abstention ? Vote contre ? Il n'y en a que deux. Merci beaucoup. La délibération 38, toujours Philippe LA GRANGE.

M. LA GRANGE : Donc délibération 38, l'objet de la présente délibération est de permettre le versement d'acomptes de subventions aux associations avant le vote du budget primitif 2021, qui sera présenté au Conseil Communautaire le 18 février 2021. Dans le contexte actuel il s'agit, en effet, de ne pas mettre en difficulté les associations et la liste précise des bénéficiaires est dans le corps de la délibération.

M. ROBERT : Toujours la même attention pour ce tissu un peu fragile. Pas de demande de vote ? Pas en ligne non plus ? C'est adopté la 38. Nous avons deux motions, peut-être une rapportée par Pierre SENECHAL, qui rapporte la première.

M. SENECHAL : Oui, merci Monsieur le président. Motion relative aux pensions de réversion proposée par les élus du groupe Socialiste, Verts et Apparentés, les élus du groupe Républicain, les élus du groupe Communiste et républicain de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Pension de réversion, le gouvernement doit battre en retraite ! Une fois de plus le gouvernement fait planer une menace sur les travailleurs et les retraités : supprimer ou, comme le dit pudiquement Monsieur Jean-Paul Delevoye, harmoniser les pensions de réversion. Une nouvelle fois ce sont les travailleurs qui vont faire les frais de la politique de casse du gouvernement. La pension de réversion a été créée pour permettre au conjoint survivant de ne pas se trouver dans le besoin après le décès, les choses auraient-elles changé ? A la douleur de perdre un être cher, le gouvernement veut-il

ajouter la peur de la précarité ? Que croit le gouvernement ? Que le conjoint survivant ne se chauffe plus ? Que le conjoint survivant ne s'éclaire plus ? Que le conjoint survivant ne se déplace plus ? Nous, les élus du groupe Socialiste, Verts et Apparentés, les élus du groupe Républicain, les élus du groupe Communiste et républicain, refusons qu'une nouvelle fois le gouvernement remette en cause les acquis sociaux, et que ce soit les travailleurs qui payent la facture de l'inconséquence de la politique de ce gouvernement en permanence aux abois.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On met au vote cette motion. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Non plus. La deuxième motion est présentée au titre du groupe Communiste, peut-être, je ne sais pas si c'est Jean ?

M. LETOQUART : Motion sur les finances locales déposée par les élus du groupe communiste et républicain, du groupe socialiste, vert et apparentés et du groupe républicain de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Alors que la crise sanitaire n'est pas encore derrière nous, nous savons déjà que les années qui s'annoncent seront difficiles pour les collectivités comme le souligne une étude de la Banque postale Collectivités locales selon laquelle cette crise inédite devrait produire des effets à moyen et long terme sur les finances locales. Déjà, les premiers effets se font sentir à travers la perte de plusieurs millions d'euros de versement transport qu'il sera nécessaire de compenser sauf à mettre en péril les projets de développement des transports en commun et, par là même, entraver le développement durable. Les fermetures d'entreprises et autres licenciements qui sont à prévoir aggraveront indéniablement cette situation, d'autant que les nouvelles entreprises qui viendraient à s'implanter ne seront redevables de ce versement mobilité qu'après un délai de 5 ans. A ces pertes de recettes, s'ajoutent les dépenses supplémentaires liées non seulement à la gestion de la crise mais aussi aux urgences sociales auxquelles il nous faut, dès à présent, répondre et qui risquent fort, là encore, de s'aggraver. En effet, la situation des personnes en situation de pauvreté ou de précarité dont le nombre devrait croître dans de fortes proportions, s'avère particulièrement préoccupante. Nos inquiétudes déjà fortes ne sont pas apaisées par le projet de loi de finances 2021 : baisse programmée plus que conséquente des impôts de production, dotations qui n'augmentent pas... auxquels s'ajoute une dette publique qui s'est considérablement creusée et qui devra être « remboursée », comme le souligne Bruno Lemaire. Le « filet de sécurité » dont le gouvernement fait état, nous paraît en fait bien mince. Auditionné par le Sénat en mai dernier, Jean-René Cazeneuve, missionné pour étudier l'impact de la crise Covid-19 sur les collectivités, estimait que « l'État ne doit pas tout prendre en charge et compenser à l'euro près ». « Il faut faire attention à l'idée que la dette nationale constituerait une recette miraculeuse », disait-il. Certes, mais l'asphyxie progressive des collectivités locales ne l'est pas davantage. Or d'année en année, les décisions gouvernementales ont restreint nos marges de manœuvre budgétaires, sacrifié notre autonomie fiscale que le Président de la République lui-même qualifie de « fétichisme français », et réduit par voie de conséquence notre capacité d'action. Il est grand temps de changer de politique en la matière. Les collectivités ne sont pas seulement les acteurs indispensables au maillage du territoire en termes de services publics essentiels, notamment en période de crise. Elles seront également un acteur majeur dans la relance « économique, culturelle... », et tel est bien le sens du courrier que nous a récemment adressé le préfet nous demandant de nous tenir prêts. Rappelons que les collectivités portent quelque 70 % des dépenses d'investissement public réalisées dans notre pays, investissements qui génèrent par ailleurs des dépenses de fonctionnement. Notre communauté d'agglomération a ainsi investi fortement dans des zones d'activité et fait du développement économique sa priorité, s'évertue à poursuivre la mutation de ce bassin minier avec un effort particulier en direction du développement durable, s'est attachée à la mise en place de projets en direction des publics en difficulté... et a dû également, bien souvent, pallier les désengagements de l'Etat et faire face au manque de visibilité lié aux réformes incessantes. Dans le même temps, notre Communauté a su rester vigilante concernant son endettement et a mis, au cœur de ses décisions, la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement. Tout a été mis en œuvre pour conserver une situation financière satisfaisante caractérisée notamment par notre souci de reconstitution de notre épargne brute et d'améliorer notre capacité de désendettement. Malgré tous ces efforts, nous risquons, sans intervention forte de l'Etat, de nous retrouver dans l'incapacité, et cela à très brève échéance, de poursuivre les actions et les services mis en place pour les habitants de notre territoire. En effet, des questions, nombreuses et très concrètes, se posent : quid de la survie de l'ensemble des services publics avec une progression des dépenses ainsi limitées ? Quid des dépenses de fonctionnement générées par les nouveaux investissements et équipements qui ne pourront plus être assumés ? Qu'en sera-t-il des dispositifs partenariaux basés sur des cofinancements avec des acteurs nationaux (ANRU, ADEME...) ou des fonds européens dans la mesure où ils impliquent de nouvelles dépenses ? Qu'en sera-t-il de notre projet de territoire ?

Qu'en sera-t-il de notre accompagnement dans l'engagement pour le renouveau du bassin minier ? Comment allons-nous pouvoir investir dans le logement, être en appui avec le monde économique, participer à la transition écologique nécessaire pour relever les défis de demain ? Cette situation n'est pas tenable et les élus communautaires se refusent, pour faire face à cette situation, à augmenter la pression fiscale sur un territoire où la misère est déjà importante et où la solidarité ne repose que sur un nombre restreint de contribuables. Face à la situation sans précédent que traverse notre pays, les élus de la CALL demandent : la compensation intégrale des dépenses engagées par la CALL et les 36 communes pour faire face à la crise de la covid (achat de matériel, dépenses générées par la mise en place des protocoles sanitaires...), la compensation de la baisse des recettes provenant du Versement transport, une augmentation des dotations de façon à permettre à notre collectivité de répondre aux urgences sociales.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On passe au vote de cette motion. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Pas de vote contre ? Elle est adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup à toutes et à tous pour votre présence ici ou en ligne. Pour celles et ceux qui sont présents ici, n'oubliez pas en sortant de signer les formulaires budgétaires par rapport aux décisions que nous avons adoptées ce soir. Et dans un contexte un peu particulier, tout en restant prudent, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.